

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 10 avril 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire
Date de convocation : 3 avril 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 33
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 33

Étaient présents :

Gabriel MELAÏMI, Francis LEFEVRE, Gabriela MIDA, Christophe GUILLEMIN, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Ibrahima SAID ALI, Benoît PROFFIT, Michèle ZAJDMAN, Françoise LUZZI, Thierry PREVOT, Giuseppa RADER, Marie-Line DOMESOR, Christelle VAN HOOTEGEM, Stéphane MONTREUIL, Yannick BREAVOINE, Victoria COWLESSUR, Nicolas NOYALET, Stéphanie ALLART, Damien JAUREGUY, Bérangère MELON, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Catherine SCHMITT LECOMTE, Virginie DOUAT, Julien PICHELIN, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Néant.

Est désigné secrétaire de séance : Véronique DEHAME ROUSSEAU

DEL 2026-04-11
INGE'OISE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AUX ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES ET AUX
ASSEMBLEES SPECIALES DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Rapporteur : Gabriel MELAÏMI, Maire

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la désignation de délégués par le Conseil municipal dans les organismes extérieurs et structures diverses,

Vu la demande de la Société publique locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO), pour la désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale des actionnaires, et d'un représentant au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires minoritaires,

Considérant que ces représentants peuvent être suppléés dans leurs fonctions,

Considérant que ces fonctions peuvent être assurées par un seul représentant,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour l'Assemblée générale des actionnaires de la Société publique locale INGE'OISE et l'Assemblée spéciale des actionnaires minoritaires de la Société publique locale INGE'OISE

TITULAIRE	SUPPLEANT
Christophe GUILLEMIN	Thierry PREVOT

En application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT :

« Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

Le représentant titulaire et le représentant suppléant ci-dessus désignés sont dotés de tous pouvoirs à effet de :

- représenter la Commune aux assemblées générales de la Société publique locale INGE'OISE,
- représenter la Commune aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires de la Société publique locale INGE'OISE, avec faculté d'accepter toute fonction, y compris celle d'administrateur s'ils sont désignés par l'Assemblée spéciale,
- la fonction d'administrateur ne comporte cependant pas de suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 10 avril 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 14 AVR. 2026

Véronique DEHAME ROUSSEAU
Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260410-DEL2026-04-11-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026